

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE VENDREDI 26 FÉVRIER 2010, À 19H00, AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que monsieur le conseiller Gérard Boutin.

Sont absents messieurs les conseillers Alexandre Goulet, Richard Ruest et Alain Sauvé ainsi que monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général par intérim, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

### **Constatation de la régularité de la séance**

#### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 25 février 2010, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

---

Julie Waite, Greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la convocation de la séance ayant été constatée ainsi que le défaut de quorum à l'ouverture de la présente séance extraordinaire, monsieur le maire suppléant, Gérard Boutin déclare ouverte la séance sous réserves des prescriptions de l'article 327 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Révision de la résolution portant le numéro 2010-02-92 concernant le retour en poste du directeur général – Monsieur Daniel Décary
  - 4.2 Fixation des orientations du poste du directeur général adjoint
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut avoir lieu compte tenu de la constatation du défaut de quorum.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Révision de la résolution portant le numéro 2010-02-92 concernant le retour en poste du directeur général – Monsieur Daniel Décary**

**L'Étude de cet item est reportée à la séance d'ajournement du 8 mars 2010**

**Fixation des orientations du poste du directeur général adjoint**

**L'Étude de cet item est reportée à la séance d'ajournement du 8 mars 2010**

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions ne peut avoir lieu compte tenu de la constatation du défaut de quorum.

#### **RÉSOLUTION 2010-02-96**

#### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal présents ont constatés à 19h32, le défaut de quorum;

**CONSIDÉRANT** que, par conséquent, l'étude des items 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour a été reportée à une séance d'ajournement de ce conseil;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit ajournée au 8 mars 2010, à 19h00, en la salle de réunion de l'édifice des services techniques.

---

Gérard Boutin  
**Maire suppléant**

---

Julie Waite  
**Greffière**